



Maitre d'Ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE 158 GRANDE RUE BP 23 63260 AIGUEPERSE
Mandataire de l'opération :	Assemblia Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand Tél : 04 73 28 69 02

Transmission au contrôle de légalité le	
Marché notifié le	
Numéro du marché	M2026.13
Information CHORUS :	https://chorus-pro.gouv.fr SIRET Mandataire : assemblia la Pardieu 860 200 310 00115 Code service : OP737 ESPC RANDAN

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123- 5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

Objet du marché	737 - Travaux de restructuration Extension Création d'un Espace Culturel à Randan (63)
Intitulé du lot :	LOT 13 - REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE
Durée initiale du marché	36 mois (24 mois travaux + 12 mois GPA)

Titulaire/ Mandataire	Nom Entreprise : SARL CARTECH Adresse : 160 RUE JULES VERNE 63 110 BEAUMONT Mail : contact@solscartech.com Tél : 0473370087 SIRET : 41148365400066
-----------------------	---

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	DEMOLITIONS / CURAGES / DESAMIANTAGE
02	GROS-ŒUVRE / MICRO-PIEUX
03	RAVALEMENTS DE FACADES
04	CHARPENTE BOIS / RENFORTS BOIS
05	COUVERTURE / ZINGUERIE -
06	ETANCHEITE / ZINGUERIE -
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
08	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS -
09	SERRURERIE
10	MENUISERIES INTERIEURES BOIS / CLOISONS MOBILES
11	GRADINS TELESCOPIQUES
12	PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE
13	REVELLEMENTS DE SOLS / FAIENCE
14	ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES
15	CHAUFFAGE / PLOMBERIE / SANITAIRE / VENTILATION
16	PHOTOVOLTAIQUE
17	ASCENSEUR
18	AMENAGEMENTS EXTERIEURS / VRD
19	ESPACES VERTS

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE
158 GRANDE RUE BP 23
63260 AIGUEPERSE**

Représentant de l'organisme acheteur :

**Assemblia Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne
La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Maître d'œuvre :

**PERICHON ARCHITECTE
91 AV JB MARROU
63122 CEYRAT**

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

(1) Date et signature originales

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

N° 1 : CANDIDAT INDIVIDUEL OU MANDATAIRE DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES

En cas de groupement, nature du groupement à la date du dépôt de l'offre :

- Solidaire
- Ou Conjoint avec mandataire solidaire
- Ou Conjoint

Je soussigné :

Nom	CHASSAGNARD
Prénom	PATRICK
Qualité	GERANT DE LA SARL CARTECH
Agissant pour le compte de la société	SARL CARTECH
PME	Choisissez un élément.
Adresse	160 RUE JULES VERNE 63110 BEAUMONT
Téléphone	0473370087
Adresse courriel	contact@solscartech.com
Numéro SIRET (14 chiffres)	41148365400066
Code APE	4333Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR68411483654

N° 2 : CO-TRAITANT NON MANDATAIRE

Je soussigné :

Nom	Cliquez ici pour taper du texte.
Prénom	Cliquez ici pour taper du texte.
Qualité	Cliquez ici pour taper du texte.
Agissant pour le compte de la société	Cliquez ici pour taper du texte.
PME	Choisissez un élément.
Adresse	Cliquez ici pour taper du texte.
Téléphone	Cliquez ici pour taper du texte.

(1) Date et signature originales

Adresse courriel	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro SIRET (14 chiffres)	Cliquez ici pour taper du texte.
Code APE	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de TVA intracommunautaire	Cliquez ici pour taper du texte.

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

737 - CONSULTATION Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 19 lots.

4.2 - Mode de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Type de prix forfaitaire.

Forme de prix : révisibles

5 - Prix

Marché de travaux à prix global forfaitaire – OFFRE DE BASE:

Prix forfaitaire en euros HT	87951.38
Taux de TVA 20%	17590.28
Prix forfaitaire en euros TTC	105541.66

Variantes exigées :

Sans objet

Prestations supplémentaires éventuelles :

Sans objet

(1) Date et signature originales

6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié(e).

7 – Prestations similaires

Les prestations similaires à celles du présent marché pourront être attribuées au même titulaire par un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

8 – Clauses d'insertion sociales par l'économie

L'entreprise attributaire :

- Déclare avoir pris connaissance de l'annexe au présent Acte d'Engagement relatif à l'action obligatoire d'insertion en faveur des publics prioritaires.
- S'engage à réserver, dans l'exécution du marché, un minimum de **53 heures** de travail nécessaires à la production des prestations pour assurer la mise en œuvre de l'action d'insertion.
- S'engage à transmettre à la demande de la Cellule Emploi Grands Chantiers, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action selon un tableau transmis par la Cellule.

Un document relatif aux modalités d'application de la clause d'insertion sociale est annexé au présent AE. (Lorsque le candidat est concerné par cette mesure).

9 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants - **Joindre impérativement le RIB en complément ***:

- Ouvert au nom de : CARTECH
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :BANQUE POPULAIRE.....
Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : 40121017129 Clé RIB : __
IBAN : _____
BIC : _____

- Ouvert au nom de : **Cliquez ici pour taper du texte.**
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : __
IBAN : _____
BIC : _____

(*) Chaque co-traitant joint son RIB impérativement

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées ci-dessous et plus détaillée en annexe du présent document:

(1) Date et signature originales

Désignation des membres du groupement CONJOINT	Nature de la prestation HT	Montant HT de la prestation
n°1 : Mandataire		
n° 2 : Co-traitant non mandataire		
Total :		

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

10 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

11 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal		Description
45000000-7		Travaux de construction
Lot(s)	Code principal	Description
13	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
13	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
13	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
13	45431000-7	Carrelages

(1) Date et signature originales

12 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

Patrick
CHASSAG
NARD

Signature numérique
de Patrick
CHASSAGNARD
Date : 2025.06.02
17:18:22 +02'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

LOT 13 - REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE


Le montant **OFFRE GLOBALE** acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Prix forfaitaire en euros HT	87 951.38 €
Taux de TVA 20%	17 590.28 €
Prix forfaitaire en euros TTC	105 541.66 €

La présente offre est acceptée

A

Le



Signature numérique de rachid
kander
DN : c=FR, o=assemblia, ou=0002
860200310, cn=rachid kander,
sn=kander, givenName=rachid,
serialNumber=51b637d3df14de6d
1d99ae4556b7c6263c923dbd,
2.5.4.97=NTRFR-860200310
Date : 2026.01.09 09:05:55 +01'00'

Signature de la représentante du pouvoir adjudicateur, habilitée par la délibération en date du

(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A
Le

Signature

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

ANNEXE N° 2 – CONDITIONS D'APPLICATION DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION

Conformément à l'article L2112-2 du Nouveau Code de la Commande Publique applicable au 1er avril 2019, cette opération fait l'objet d'une action d'insertion par l'emploi au profit des publics prioritaires suivants :

- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Bénéficiaire des minimas sociaux
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- Parents isolés
- Travailleurs handicapés
- Jeunes avec qualification infra V âgés de 16 à 25 ans
- Habitants des quartiers prioritaires

1. Conditions d'applications

Cette clause est une condition d'exécution obligatoire du marché.

L'acheteur public impose la réalisation d'une **clause sociale « heures d'insertion »** afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Il confie aux **facilitateurs de la Cellule Emploi Grands Chantiers (CEGC) le rôle d'interlocuteurs uniques** pour le titulaire du marché dans la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion.

Dans un délai d'un mois maximum suivant la notification du marché, le titulaire prend contact avec la **Cellule Emploi Grands Chantiers (CEGC)** afin de définir les modalités opérationnelles d'exécution de la clause. Lorsque le titulaire propose de potentiels bénéficiaires, la CEGC vérifie leur **éligibilité**.

2. Modalités d'exécution de la clause sociale d'insertion

Quelle que soit l'option retenue, l'embauche doit être réalisée post-notification du marché, au cours de son exécution et en lien avec son objet.

L'exécution de cette clause prendra à minima une des formes suivantes :

- **1e option :**

Embauche directe par l'entreprise titulaire du marché, ou par ses sous-traitants d'une personne éligible (voir paragraphe 2 Conditions d'éligibilité).

Cette embauche peut se réaliser par tous les types de contrats de travail : CDD, CDI, contrats en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation), contrats aidés...

A noter que dans le cadre de contrat de professionnalisation et de contrat d'apprentissage, les heures de formation réalisées durant le contrat sont valorisables au titre de la clause sociale d'insertion.

Le titulaire est libre du choix du profil embauché, sous réserve de son éligibilité, mais il s'engage dans la définition des missions et son intégration au sein de l'entreprise, de sorte que le candidat bénéficie d'une véritable insertion professionnelle.

- **2e option :**

Mise à disposition du titulaire de personnel éligible par une structure qualifiée.

Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), d'une entreprise adaptée de travail temporaire (EATT), d'une entreprise de travail temporaire (ETT), d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), d'une association intermédiaire (AI) ou d'un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Cet organisme se chargera du recrutement, du suivi et de l'accompagnement du personnel éligible à l'insertion mis à disposition, qui sera encadré par le titulaire.

- **3e option :**

Le recours à la co-traitance et à la sous-traitance à une structure parmi celles citées ci-après.

Il peut s'agir du recours à une Entreprise d'Insertion (EI), à un Atelier Chantier d'Insertion (ACI), à une Entreprise Adaptée (EA), à un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT), à une Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI), à un Travailleur Indépendant Handicapé (TIH).

Le titulaire peut sous-traiter en partie ou totalité la part de travail réservée à l'action d'insertion. Il s'engage à informer le facilitateur afin de recueillir au préalable sa validation quant à la répartition de la volumétrie d'insertion entre titulaire et sous-traitant (qui doit être cohérente au regard des volumes financiers et de la nature des

prestations confiées au sous-traitant). Le titulaire restant responsable de l'exécution du marché, de l'obligation d'insertion et des pénalités prévues en cas de manquement.

La forme d'insertion retenue au début du marché pourra être modifiée en cours d'exécution du marché au gré du titulaire, après validation de la Cellule Emploi Grands Chantiers.

3. Rôle des facilitateurs

Appui et conseil :

Les facilitateurs apportent un soutien méthodologique au titulaire du marché public pour l'aider à satisfaire les actions d'insertion. Ils répondent également **aux demandes de conseils ou d'appuis formulées par le titulaire** dans le cadre de la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion.

Pour ce faire, ils peuvent :

- Accompagner les entreprises dans leurs recrutements par la diffusion d'offres d'emploi, la recherche et la présentation de candidats ;
- S'assurer, si nécessaire, de la mise en place d'un accompagnement favorisant l'accueil et l'intégration ;
- Apporter, si besoin est, des réponses en matière d'ingénierie de formation pour satisfaire aux besoins de compétences définis avec les entreprises.

L'accompagnement par les facilitateurs de clauses sociales d'insertion offre l'opportunité de :

- Faciliter et favoriser le recrutement local par les entreprises et répondre à leurs besoins de main d'œuvre qualifiée pour la bonne réalisation de l'ensemble des prestations ;
- Contribuer à une meilleure insertion des demandeurs d'emploi, et participer, ainsi, à la lutte contre le chômage et l'exclusion ;
- Qualifier les publics en fonction des besoins exprimés par les professionnels et valider leurs acquis ;
- Sécuriser les parcours d'insertion par la pérennisation des emplois.

Lien avec les facilitateurs de clauses sociales d'insertion :

- Les facilitateurs sont conviés aux réunions de démarrage pour présenter la clause sociale d'insertion aux entreprises concernées.
- Les entreprises prennent contact avec les facilitateurs dans un délai d'un mois post-notification du marché (ou un mois avant leur intervention sur le marché), ou à défaut ces derniers prennent l'initiative de contacter les titulaires, s'en suit : (re)-présentation de la clause sociale d'insertion, échanges en vue de déterminer le choix de la modalité retenue, échanges en vue d'un éventuel recrutement, échanges autour de l'éligibilité à la clause sociale d'insertion.
- Pendant l'exécution du marché, les entreprises, leurs co-traitants ou sous-traitants ou des structures qualifiées fournissent les informations nécessaires au suivi de la clause aux facilitateurs.
- Un reporting des heures effectuées pourra être fait aux entreprises à tout moment, à leur demande.
- Les facilitateurs peuvent fournir aux entreprises, à leur demande, une "Attestation de réalisation des heures d'insertion" une fois que le quota des heures dues a été atteint.

Suivi et l'évaluation du volume insertion

Le titulaire, le sous-traitant ou la structure employeuse, produisent et transmettent à la CEGC tous les renseignements permettant la vérification de l'éligibilité à la clause sociale d'insertion et ceux relatifs à l'exécution des heures d'insertion, à savoir : le Nom/Prénom, la date de naissance, l'adresse, la nationalité, le niveau de qualification, au besoin le numéro de sécurité sociale, le type de contrat, la date de début et de fin de contrat, le poste occupé ainsi que les heures réalisées mensuellement. Ces informations peuvent être retrouvées dans les documents ci-dessous, pouvant être adressés au facilitateur :

- Le CV
- Le contrat de travail (reprenant les éléments liés à l'embauche, le type de contrat, la date d'embauche et la date de fin éventuelle et les heures de travail mensuelles).
- Les fiches de paie, au besoin.

Le manquement avéré du titulaire à son action d'insertion, ou le refus caractérisé de transmission d'information, peut entraîner l'application de pénalités définies à l'article Pénalités de la présente annexe.

Les facilitateurs de la CEGC sont joignables, pendant toute la durée des marchés aux coordonnées suivantes :

Cellule Emploi Grands Chantiers

Adresse : 67 Boulevard François Mitterrand, 63000 Clermont-Ferrand

Adresse électronique de contact : plie@clermontmetropole.eu

Téléphone : 04 73 98 35 79

4. Conditions d'éligibilité des bénéficiaires de la clause sociale d'insertion

Les personnes visées par l'action d'insertion professionnelle relèvent notamment de l'une des catégories suivantes :

Personnes recrutées et accompagnées dans une structure reconnue par l'Etat :

- Personnes prises en charge dans les secteurs adapté ou protégé : salariés des entreprises adaptées (EA), des entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) ou usagers des ESAT
- Personnes prises en charge dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) mentionnée à l'article L. 5132-4 du code du travail, c'est-à-dire :
 - Mises à disposition par une association intermédiaire (AI) ou une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ;
 - Salariées d'une entreprise d'insertion (EI), d'un atelier chantier d'insertion (ACI)
- Personnes employées par une régie de quartier ou de territoire agréée ;
- Personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers, notamment les Etablissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE) et les Ecoles de la deuxième Chance (E2C) ;
- Personnes en parcours d'insertion au sein des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;
- Personnes sous-main de justice employées en régie, dans le cadre du service de l'emploi pénitentiaire de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) ou affectées à un emploi auprès d'un concessionnaire de l'administration pénitentiaire.

La liste des structures du handicap et de l'insertion par l'activité économique est communicable, à titre indicatif, par le facilitateur.

Personnes répondant à des critères d'éloignement du marché du travail :

- Demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à France Travail) sans activité ou en activité partielle (moins de 6 mois dans les 12 derniers mois) ;
- Bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ;
- Personnes ayant obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés au sens de l'article L. 5212-13 du code du travail orientés en milieu ordinaire et demandeurs d'emploi fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- Bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH), de l'allocation d'Insertion (AI), de l'allocation veuvage, ou de l'allocation d'invalidité ;
- Jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi ;
- Sans qualification (infra niveau 3, soit niveau inférieur au CAP/BEP) et sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois ;
- Diplômés, justifiant d'une période d'inactivité de 6 mois depuis leur sortie du système scolaire ou de l'enseignement supérieur ;
- Demandeurs d'emploi seniors (plus de 50 ans) inscrits à France Travail ;
- Jeunes en suivi renforcé de type Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), Service Militaire Adapté (SMA), Service Militaire Volontaire (SMV), en parcours Contrat Engagement Jeune (CEJ) ;
- Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi ;
- Personnes ayant le statut de réfugié ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- Personnes rencontrant des difficultés particulières sur proposition motivée de France Travail, des maisons de l'emploi, des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), des missions locales, de Cap emploi ou des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). L'éligibilité des publics doit être établie préalablement à la mise en œuvre du dispositif et à la réalisation des heures d'insertion.

5. Durée d'éligibilité à la clause sociale heures d'insertion

A compter de sa première embauche dans une entreprise, quelle que soit la nature du contrat, la personne recrutée en application d'une clause sociale d'insertion dans un marché reste éligible au dispositif des clauses sociales heures d'insertion pour une durée de 24 mois. Ainsi, les heures d'insertion réalisées par celle-ci peuvent être valorisées dans le cadre des clauses sociales d'insertion durant toute cette période.

Dans le cas d'une embauche en CDI à la suite d'un CDD ou d'une mise à disposition, les heures de travail réalisées pourront être valorisées 12 mois de plus, dans une limite d'éligibilité de 36 mois.

6. Principe de mutualisation des heures d'insertion

Afin de favoriser la construction de parcours longs, qualifiants et menant à l'emploi durable, les acheteurs publics du territoire valident un principe de mutualisation des heures d'insertion. Ainsi, le contrat de travail d'un candidat embauché par une entreprise dans le cadre d'une clause sociale « heures d'insertion », pourra être valorisé lors de son intervention sur ses autres marchés comportant une même clause, même si l'embauche n'est pas postérieure à la notification du marché.

La première embauche effectuée dans le cadre d'une mutualisation, devra se faire post-notification d'un marché comportant une clause sociale « heures d'insertion ».

La valorisation d'heures dans le cadre de la mutualisation devra être actée après validation de l'éligibilité du candidat par un facilitateur de la CEGC.

7. Contrôle de l'action d'insertion

Il sera procédé au contrôle de l'exécution des actions d'insertion pour lesquelles le prestataire s'est engagé. A cet effet, le prestataire produit, à la demande de la cellule Emploi Grands Travaux, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action.

En cas de manquement grave du titulaire à son engagement d'insertion ou de refus caractérisé de transmission d'information, le Maître d'ouvrage peut procéder à l'application de pénalités prévue à l'article ci-dessous « Pénalités relatives à l'insertion ».

En tout état de cause, à partir du moment où le titulaire ne peut plus assurer son engagement, il doit informer par courrier le maître d'ouvrage (CEGC). Dans ce cas, la CEGC étudiera avec le titulaire les moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs.

8. Pénalités relatives à la clause sociale d'insertion :

Lors des contrôles mensuels ou trimestriels de l'action d'insertion et à l'occasion de la réception des travaux, un bilan intermédiaire et/ou final des opérations d'insertion sera dressé.

- La simple constatation par le maître d'ouvrage de la mauvaise ou non-exécution des conditions du marché par l'entreprise peut entraîner une pénalité de 50€ par heure d'insertion non réalisée.
- En cas de non-transmission des renseignements cités à l'article 2 de cette présente annexe, le titulaire se voit appliquer une pénalité forfaitaire d'un montant de 50€.
- En cas d'absence injustifiée à une réunion de suivi de l'exécution de la clause sociale « heures d'insertion », le titulaire se voit appliquer, une pénalité forfaitaire d'un montant de 50€.

Cas particulier menant à la suspension ou à la suppression de la clause sociale d'insertion, sans application de pénalités.

En cas de difficultés rencontrées par le titulaire dans la mise en œuvre de son engagement, celui-ci doit les porter à la connaissance de l'acheteur public et du facilitateur de la CEGC.

Dans ce cas, l'acheteur public et le facilitateur, étudient au cas par cas avec le titulaire les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'insertion.

- En cas de difficultés économiques, établies par un faisceau d'indices, l'entreprise attributaire peut demander à l'acheteur public la suspension ou la suppression de la clause sociale d'insertion.
- En cas de difficultés économiques qui se traduisent par le recours à de l'activité partielle, à l'engagement d'une procédure de licenciement pour motif économique ou à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, l'acheteur annule la clause sociale d'insertion.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

Après réception de la demande et des justificatifs, la CEGC procède à l'instruction de la demande et précise la période de suspension des stipulations de la clause sociale d'insertion.

Dès lors, le titulaire peut bénéficier de la suspension de l'application des stipulations de la clause sociale d'insertion si les fonctions impactées par la mesure en cause correspondent à celles prévues au marché. Par ailleurs, la durée de la mesure en cause doit intervenir pendant la durée d'exécution effective du marché.

Références à rappeler :

Votre identifiant CIBTP : 8302470-001-46

CARTECH

SIRET : 41148365400025

Pour nous contacter :

Votre espace dédié sur Cibtp-raa.fr

Equipe : CL_001

Téléphone : 04 73 93 92 20

Contact : cibtp-raa.fr/entreprise/contact

SAS CARTECH
ZA RUE DE LA MASSE
BP 68
63600 AMBERT

CODE DE SECURITE

Numéro de l'attestation : 0008302470PR_0011446279rM

Vérifier l'authenticité et la validité de l'ensemble des données portées sur ce document (date de délivrance, raison sociale...) sur Cibtp-raa.fr, espace ENTREPRISE, rubrique SERVICES EN LIGNE puis AUTHENTIFICATION DES ATTESTATIONS DE MARCHES, ou avec le lien suivant:
mon-espace.cibtp.fr/12/adh/authenticite-attestation-marche

Lyon, le 02 Septembre 2025

CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES

(Article L.2141-2 du code de la commande publique, Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique)

Identification de l'entreprise :

CARTECH
14 B RUE DE LA MASSE
ZONE ACTIVITE
63600 AMBERT
SIREN : 411483654 - N° Adhérent : 8302470

Je soussigné, AXEL LEMOINE, Directeur de la caisse, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article L.2141-2 du code de la commande publique, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à la date de délivrance de ce document.

Axel LEMOINE
Le Directeur



Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Mr CHASSAGNARD Patrick, agissant au nom et pour le compte de la SARL CARTECH déclare sur l'honneur :

- Que je ne fais l'objet d'aucune procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente,
- n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-11 du Code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail,
- Que je n'ai pas fait l'objet d'une interdiction de concourir (article 44 du code des Marchés publics),
- Que j'ai satisfait à l'ensemble des obligations en matière fiscale et sociale prévues aux articles 43 et 46 des codes des marchés publics, pour ma société,
- Que je n'ai pas fait l'objet d'une non condamnation définitive de moins de cinq ans, pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421,2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 433-2, par le huitième alinéa de l'article 434-9, par le deuxième alinéa de l'article 434-9-1, par les articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-là 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9, par les articles 445-1 et 450-1 du code pénal et par l'article 1741 du code général des impôts,
- Que je n'ai pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L3249, L324-10, L341-6, L125-1, L1253, L8221-1, L8221-3, L8221-5, L82361, L824161 et L8251-1 du code du travail,
- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L.1146-1 du Code du travail ; d'avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L.2242-5 du Code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission,
- De la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante en application de l'arrêté du 23 février 2012 (Personnel Encadrant technique, de chantier et personnels Opérateurs de chantier).

CENTRE DE FORMATION : APAVE SUDEUROPE – Rue Germaine Tillon – CLERMONT FD

Formation relevant de la SOUS SECTION 4 du Code du Travail.

PERSONNEL ENCADRANT TECHNIQUE : Mr CHASSAGNARD Patrick

OPERATEURS DE CHANTIER: Mr GARCIA Manuel, Mr NUMAO BALTAZAR Bruno, Mr PINTO BALTAZAR Fernando, Mr HERNANDEZ Rémi, Mr GONCALVES Luis et Mr CORDEIRO Serge.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Beaumont

Signature :

Patrick
CHASSA
GNARD

Signature
numérique de
Patrick
CHASSAGNARD
Date : 2025.12.03
13:57:48 +01'00'

**Contact**

www.probtp.com
PRO BTP
CS 70734
69257 LYON CEDEX 09
Accueil au 04 72 42 16 42

CARTECH
ZA
RUE DE LA MASSE

63600 AMBERT



Pour faciliter le traitement numérique du dossier,
merci de ne pas agraffer les documents.

Lyon, le 24 Novembre 2025

Siret : **41148365.4-0002.5**
(À rappeler dans tous nos échanges)

Objet : **Attestation de cotisations Retraite**

ATTESTATION


Nous soussignés, **ALPROagirc-arrco** délégataire de gestion pour la fédération Agirc-Arrco, attestons que l'entreprise :

- **Raison sociale** : CARTECH
- **Adresse** : ZA
RUE DE LA MASSE
63600 AMBERT
- **Numéro de Siret** : 41148365.4-0002.5

a souscrit un contrat retraite à **ALPROagirc-arrco** et acquitte les contributions dues à la date normale d'exigibilité, sous réserve des régularisations annuelles à venir imposées par la réglementation Agirc-Arrco.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Lyon, le 24 Novembre 2025



Nicolas GROSSELIN
Directeur régional





CERTIFICAT QUALIBAT

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

NUMÉRO **E-E66336** VALABLE JUSQU'AU **24/11/2026**

ÉDITÉ LE 09/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 24/01/2012

Capital : 88 480

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT FERRAND 2001B00381

Siret : 411 483 654 00066

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 83 02470

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78671432

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78671432

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : CARTECH

160 RUE JULES VERNE
63110 BEAUMONT

Téléphone : 04 73 37 00 87

Fax :

Portable : 06 84 35 65 58

Responsabilité légale :

CHASSAGNARD PATRICK GÉRANT

Site Internet : www.solscartech.com

E-mail : c.clemencat@solscartech.com

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 007 192 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4341	Parquets collés et flottants (Technicité courante)	2	17/01/2024
6212	Revêtements textiles en lés	17	26/10/2023
6223	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)		26/10/2023
6224	Revêtements résilients "Système douche"		09/07/2024
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**





CERTIFICAT QUALIBAT

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

NUMÉRO **E-E66335** VALABLE JUSQU'AU **10/12/2026**

ÉDITÉ LE 02/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 30/09/2013

Capital : 88 480

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 2001B00381

Siret : 411 483 654 00025

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 83 02470

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78671432

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78671432

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : CARTECH

RUE DE LA MASSE
ZONE ARTISANALE
63600 AMBERT

Téléphone : 04 73 82 21 72

Fax :

Portable :

Responsabilité légale :

CHASSAGNARD PATRICK GÉRANT

Agence : 1 AGENCE (VOIR LISTE DÉTAILLÉE EN ANNEXE)

Site Internet :

E-mail : c.clemencat@solscartech.com

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 147 610 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	11	23/07/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**





ANNEXE AU CERTIFICAT QUALIBAT 2025 N°

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
 Reçu en préfecture le 14/01/2026
 Publié le
 ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

Valable jusqu'au **10/12/2026** Numéro : **E-E66335**

N° SIREN **411 483 654** Code étab. **00025**
 Raison sociale **CARTECH**
 Adresse **RUE DE LA MASSE
 ZONE ARTISANALE
 63600 AMBERT**

Téléphone : **04 73 82 21 72**
 Fax :

LISTE DES AGENCES

1 Code étab. **00066 CARTECH (AGENCE)**
 160 RUE JULES VERNE
 63110 BEAUMONT

Téléphone : **04 73 37 00 87**
 Fax :

Nombre total d'agences concernées : 1



LISTE DES SALARIES ÉTRANGERS SOUMIS A L'AUTORISATION DE TRAVAIL*

Conformément à l'article D8254-2 du Code du Travail

* **Tout salarié ressortissant d'un pays autre que ceux listés ci-dessous :**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque

Je soussigné, CHASSAGNARD Patrick, agissant en qualité de GERANT et représentant de la société SARL CARTECH :

- Siege social : 14 bis rue de la masse 63600 AMBERT – SIRET 411 483 654 00025
- Ets secondaire : 160 rue Jules Verne 63110 BEAUMONT – SIRET 411 483 654 00066

N° TVA intracommunautaire FR 68 411 483 654

Atteste sur l'honneur que la société **emploi** les salariés suivants soumis à l'autorisation de travail en France. Cette liste a été établie à partir du registre unique du personnel :

NOM	PRENOM	NATIONALITE	DATE EMBAUCHE	TYPE DU TITRE VALANT AUTORISATION DE TRAVAIL	NUMERO DU TITRE VALANT AUTORISATION DE TRAVAIL
BARRY	IBRAHIMA	GUINNEENNE	04.01.2022	CARTE DE SEJOUR	GNEWJUX3
PRENGA	NDUE	ALBANAISE	04.01.2024	CARTE DE SEJOUR ET CARTE IDENTITE FRANCAISE	AZPE3QJUY R5M8R67B3 R538R67B3
KURTISHI	ALI	BOSNIAQUE	03/04/2023	CARTE DE SEJOUR	W3YOMYKD8
NOUKUI	ARMAND	CAMEROUNAISE	05.09.2022	CARTE DE SEJOUR	E7W4AUV8W
MEKNI	MOHAMED AMINE	TUNISIENNE	01.04.2025	CARTE DE SEJOUR	365QP1L04

Je m'engage à renvoyer au donneur d'ordre le présent document mis à jour dès qu'une modification interviendra dans la composition du personnel employé.



ATTESTATION D'ASSURANCE
ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE
EDIFICE

Valable pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Abeille IARD & Santé
Par l'intermédiaire de
LAGARRIGUE-DON-VEDEUX-ANDRAUD
Agent Général
108 BIS AVENUE DE LA REPUBLIQUE
63100 CLERMONT FERRAND
Tél : 04 73 92 41 38
agence-republique@abeille-assurances.com
Immatriculation ORIAS : 08045795 - 14006119 - 23002638 - 23002578
www.orias.fr

SARL CARTECH
160 rue Jules Verne
63110 BEAUMONT

La société Abeille IARD & Santé certifie que SARL CARTECH , immatriculé(e) sous le n°41148365400025, est titulaire d'un contrat EDIFICE en vigueur n° 78671432 garantissant les activités visées ci-après, **à l'exclusion de toute autre**, exercées par l'Assuré lui-même ou par ses sous traitants, dans le cadre d'un contrat de louage ou de sous-traitance et afférentes à des travaux de construction :

● **Pour des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance édictée par l'article L.241-1 du Code des assurances :**

A807 – Revêtements souples et parquets collés ou flottants

Réalisation en intérieur de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tous matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre matériau relevant des mêmes techniques de mise en œuvre.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de préparation du support par application d'un enduit de lissage ou de ragréage.

NE SONT PAS COMPRIS :

- les travaux de sols coulés,
- les revêtements à base de résine,
- les sols sportifs.

S850 – Parquets grandes surfaces et sols sportifs intérieurs

Parquets de grandes surfaces et revêtements de sols sportifs intérieurs.

Finition des parquets : replanissage, ponçage, la mise en teinte, l'encaustiquage, la vitrification et l'huilage des parquets.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de préparation du support par application d'un enduit de lissage ou de ragréage.

NE SONT PAS COMPRIS :

- les travaux de sols coulés.

S813 Revêtements durs

Réalisation de revêtements de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels, hors revêtements à base de résines et hors revêtements de bassins et abords.

Cette activité comprend les travaux de :

- Chapes traditionnelles ou fluides,
- béton ciré pelliculaire décoratif pour sols et murs intérieur.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chapes ou formes flottantes,
- étanchéité intérieure sous carrelage non immergé hors étanchéité de toiture-terrasse,
- protection intérieure par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

Pour l'application du contrat, la signification contractuelle du terme **réalisation** et de la **notion des travaux accessoires et/ou complémentaires** est la suivante :

Le terme **réalisation** comprend pour toutes les activités désignées ci-après, la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-leveage.

La notion des **travaux accessoires et/ou complémentaires**, comprend la réalisation des travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie. Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel est le cas, l'attestation d'assurance doit reproduire précisément l'activité objet du marché des travaux. A l'inverse, ces travaux seraient alors réputés non garantis.

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions listées ci-avant,
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus, pour les garanties de Responsabilité Décennale obligatoire et complémentaire du sous-traitant.
L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du Code des assurances.

aux réclamations formulées pendant la validité de la garantie conformément aux dispositions de l'article L 124-5 du Code des assurances, pour les autres garanties de responsabilité.
- aux travaux réalisés en **France métropolitaine et Départements et régions d'outre-mer** pour la garantie Responsabilité Civile Décennale obligatoire.

aux dommages survenus en **France métropolitaine**, pour les garanties complémentaires de responsabilité civile décennale.

aux dommages survenus en **France métropolitaine, dans les pays membres de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange ainsi que dans les principautés de Monaco et d'Andorre** pour les garanties RC Exploitation et Après Livraison des travaux au **MONDE ENTIER**, au titre de missions temporaires à l'étranger *pour moins de trois mois et pour les seuls litiges relevant de la compétence des juridictions françaises ou monégasques* pour la garantie RC Exploitation, **hors réalisation de travaux et/ou de prestations intellectuelles.**
- aux chantiers dont le **coût total de construction HT tous corps d'état**, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de **15 000 000 EUR**.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P⁽¹⁾ ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P⁽¹⁾,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P⁽¹⁾,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atec) avec avis favorable.
- aux travaux ne présentant pas un caractère exceptionnel ou inusuel (Cf définition en annexe).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur qui, après examen et appréciation des éléments, détermine les conditions de garantie et de tarif dans lesquelles une extension pourrait être délivrée.

⁽¹⁾Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

Responsabilité civile Exploitation et Après livraison des travaux

Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise par sinistre
Garanties de base R.C. exploitation		
Dommages corporels, matériels et immatériels	8000000 EUR par sinistre	Franchise de base applicable à l'ensemble des garanties sauf mention contraire ci-dessous : Néant pour les dommages corporels 10% du montant des autres dommages avec un minimum de 800 EUR et un maximum de 4500 EUR
Dont :		
Accidents du travail ou maladies professionnelles résultant de la faute inexcusable de l'employeur ou de ses substitués	2000000 EUR par année d'assurance	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	3000000 EUR par sinistre	Application de la franchise de base, sauf travaux par points chauds : franchise aggravée de 10% mini 4000 EUR - maxi 16000 EUR en cas de non respect des consignes du chapitre "travaux par points chauds" des conditions générales
Dommages immatériels non consécutifs	150000 EUR par sinistre	Application de la franchise de base
Dommages aux biens confiés	200000 EUR par sinistre	Application de la franchise de base
Pollution accidentelle (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs)	500000 EUR par sinistre et par année d'assurance	Application de la franchise de base
Garanties de base R.C. après livraison des travaux		
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs y compris frais de recherche des désordres	3000000 EUR par sinistre et par année d'assurance	Néant pour les dommages corporels 10% du montant des dommages matériels et immatériels avec un minimum de 1000 EUR et un maximum de 4000 EUR
Dont :		
Dommages matériels et immatériels consécutifs :	2000000 EUR par sinistre et par année d'assurance	Application de la franchise de base
Extensions facultatives		
Engins spéciaux, matériels de travaux publics	200000 EUR par sinistre	Néant pour les dommages corporels 10% du montant des dommages matériels et immatériels avec un minimum de 800 EUR et un maximum de 4500 EUR
Dommages immatériels non consécutifs en RC après livraison	100000 EUR par sinistre	4000 EUR

Assurance de Responsabilité Décennale obligatoire

Pour les chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 EUR HT.

Au-delà de ce montant, qui conditionne l'application du contrat, l'Assuré devra présenter une demande d'extension des garanties en vue de permettre à l'assureur d'établir l'avenant d'adaptation correspondant. A défaut, l'Assuré encourt l'application de la règle proportionnelle visée à l'article L.121-5 du Code des assurances.

Responsabilité civile décennale des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance édictée par l'article L.241-1 du Code des assurances		
Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise par sinistre
Garantie de base		
<p>Responsabilité civile décennale obligatoire :</p> <p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Durée et maintien de la garantie : La garantie s'applique, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	<p>- En Habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p> <p>- Hors Habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p> <p>- En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>	<p>20% du montant des dommages avec un minimum de 1500 EUR et un maximum de 6000 EUR</p>

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

**Responsabilité civile décennale des ouvrages soumis à l'obligation
 d'assurance édictée par l'article L.241-1 du Code des assurances**

Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise par sinistre
Garanties complémentaires après réception		
Décennale sous-traitant : Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant. Durée et maintien de la garantie : Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	6500000 EUR par sinistre	20% du montant des dommages avec un minimum de 1500 EUR et un maximum de 6000 EUR
Dommages aux existants (1)	200000 EUR par sinistre	20% du montant des dommages avec un minimum de 1000 EUR et un maximum de 4000 EUR
Dommages intermédiaires (1)	500000 EUR par sinistre et par année d'assurance	20% du montant des dommages avec un minimum de 1000 EUR et un maximum de 4000 EUR
Garanties de bon fonctionnement (1)	500000 EUR par sinistre	Voir franchise ci-dessus
Dommages immatériels consécutifs (1)	200000 EUR par sinistre	Voir franchise ci-dessus

(1) y compris lorsque l'Assuré est titulaire d'un contrat de sous-traitance.

Les montants de garanties et franchises visées ci-dessus, sont soumis à revalorisation en fonction de l'évolution, entre la date de prise d'effet du contrat et la date de déclaration du sinistre, de l'indice de référence, selon les modalités prévues aux Conditions générales, à l'exception toutefois du plafond fixé pour les garanties de base RC Exploitation.

DISPOSITIONS DIVERSES

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait en 1 exemplaire de 6 page(s)

Fait à CLERMONT FERRAND, le 19 Décembre 2024

L'Agent général


 CLERMONT REPUBLIQUE
 108 BIS AVENUE DE LA REPUBLIQUE
 63100 CLERMONT FERRAND
 N° Orias : 08045795 - 14006119 - 23002638 - 23002578



Annexe Travaux à caractère exceptionnel ou inusuel

I. Travaux à caractère exceptionnel :

Sont considérés comme *travaux présentant un caractère exceptionnel* ceux exécutés par des entreprises de maçonnerie, béton armé, charpente en fer ou en bois et de construction métallique pour la réalisation d'ouvrages qui comportent une ou plusieurs des particularités suivantes :

Grande portée				Qualifications Qualibat / FNTF correspondantes de technicité confirmée
Portée (entre axes des appuis) Supérieure à			Porte à faux Supérieur à	
Bois	poutres arcs	60 mètres 100 mètres	20 mètres 20 mètres	
Béton	poutres arcs	80 mètres 120 mètres	20 mètres 20 mètres	
Acier	poutres arcs	80 mètres 120 mètres	25 mètres 25 mètres	
Grande hauteur hors sol				
Hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) Supérieure à				
Hall sans plancher intermédiaire			40 mètres	
Ouvrage à étages			70 mètres	
Réservoir			60 mètres	
Gazomètre			60 mètres	
Réfrigérant			110 mètres	
Tour hertzienne			100 mètres	
Cheminées des ouvrages de construction			120 mètres	
Grande longueur				
Tunnel et galerie forés dans le sol				
d'une section brute de percement supérieure à 80 mètres		d'une longueur totale supérieure à 2 000 mètres		
Ouvrage de franchissement routier ou ferroviaire, comportant plusieurs travées, d'une longueur totale de culée à culée égale ou supérieure à 600 mètres				
Grande profondeur des parties enterrées				
Parties enterrées dont la hauteur (au-dessous du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à 20 mètres				
Grande hauteur des fondations				
Pieux (ou puits de fondations) de plus de 30 mètres, après recépage				
Grande capacité				
Batterie de silos comportant des cellules d'une capacité unitaire supérieure à 3 000 m ³ Silo à cellule unique dont le fond suspendu est porté par la structure, d'une capacité supérieure à 8 000 m ³ Silo avec dallage reposant sur le sol (silo masse) d'une capacité supérieure à 20 000 m ³ Réservoir d'eau au sol d'une capacité supérieure à 5 000 m ³ Château d'eau d'une capacité supérieure à 3 000 m ³				

Les travaux répondant à la définition de *travaux de caractère exceptionnel* doivent :

- être exécutés par des entreprises titulaires des qualifications Qualibat ou des qualifications FNTF pour les entreprises de génie civil, correspondantes à la nature desdits travaux et de technicité confirmée au minimum, à la date de passation du marché,
- faire l'objet d'un contrôle technique portant au minimum sur la solidité des ouvrages de viabilité, de fondations, d'ossature, de clos et de couvert ainsi que des éléments indissociablement liés au sens de l'article 1792-2 du Code civil.

II. Travaux de caractère tout à fait inusuel :

Travaux de caractère tout à fait inusuel :

Sont considérés comme travaux de « caractère tout à fait inusuel » les travaux exécutés pour la réalisation d'ouvrages caractérisés par des exigences fonctionnelles particulières dont l'obtention reste improbable en utilisant les techniques habituelles en usage dans la construction.

Il s'agit d'exigences :

- des fondations (exemple : fondations de cyclotron, de synchrotron),
- d'étanchéité absolue (exemple : cuves de « pile-piscine »),
- de résistance à des vibrations ou effets calorifiques intenses (exemple : bancs d'essais des réacteurs),
- de planéité des dalles, destinées à servir d'aires de stockage de surcharge excédant 2 T/m², construites sur sol compressible et/ou sur remblai (exemple : dalle de fond d'un silo masse).



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE**

Numéro de délivrance *Certificate number* : 20809492

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
EURL CARTECH

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
RUE DE LA MASSE
63600 AMBERT

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* : 411483654

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾
Payment of VAT or corporate income tax

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS) ;
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

This company is a daughter company of a group :

- *subject to the tax consolidation regime referred to in Article 223 A of the French General Tax Code (corporate income tax group) ;*
- *or consolidation of payment of the VAT referred to in article 1693 ter of the French General Tax Code (VAT group).*

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû (ou due) sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

The corporate income tax or value added tax (VAT) due on the total result of the corporate income tax group or VAT group is paid by the corresponding parent company whose details are given below :

Dénomination de la société mère *Name of the parent company* :
SARL HOLDING ROMA

Adresse de la société mère *Address of the parent company* :
9 RUE DES GRANGES
631140 MONTPEYROUX

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Therefore, in order to prove the regularity of its tax situation, the daughter company must attach to this certificate, the certificate proving the payment of corporate income tax or VAT provided by the parent company.

Date de délivrance *Date of issue* : 22/09/2025

Service gestionnaire *The administrative service* :

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES CLERMONT-FERRAND
EQUIPE IFU
BRD BERTHELOT
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX
LMMeJV 8h30-12h30
Tél. : 0473432000
SIE.CLERMONT-FD@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

⁽²⁾ Si la société est membre d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA *If the company is a member of a VAT consolidation group*

⁽³⁾ Si la société est membre d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration *If the company is a member of a group of companies subject to the integration tax regime*

A CLERMONT-FERRAND, le 16/09/2025

URSSAF AUVERGNE
TSA 10134
69833 SAINT-PRIEST CEDEX 9

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 411483654

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

F1YISUY9VJZMHGY

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL CARTECH
GEST IMM SOCIAUX TVX BATIMENT
ZONE ARTISANALE
RUE DE LA MASSE
63600 AMBERT

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

La Directrice, Olivia GRANGERODET



CODE DE SÉCURITÉ

F1YISUY9VJZMHGY

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL CARTECH
GEST IMM SOCIAUX TVX BATIMENT
ZONE ARTISANALE
RUE DE LA MASSE
63600 AMBERT

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel en cours de calcul,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 49345 euros,
- au titre du mois de août 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
ZONE ARTISANALE RUE DE LA MASSE	BP 68 63600 AMBERT	41148365400025
160 RUE JULES VERNES	63110 BEAUMONT	41148365400066

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/08/2025.

Fait à : CLERMONT-FERRAND
le : 16/09/2025

La Directrice, Olivia GRANGERODET

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.



Code	Désignation	U			
Lot	REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE				
13.2	EXTENSIONS				
	MULTIACTIVITES				
13.2.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
13.2.1.1	Sous couche acoustique mince sous chape fluides	M2	93,53	10,50	982,07
	<i>Localisation : SALLE MULTI ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : BILLETERIE : partiellement 2.00*2.80 =</i>				5,60 M2
	<i>Localisation : DEGAGEMENT : partiellement 2.00*2.20 =</i>				4,40 M2
	<i>1.95*0.20 =</i>				0,39 M2
	<i>Localisation : GALERIE : 13.55*2.00 =</i>				27,10 M2
	<i>Localisation : LOGES compris placard et LT : 3.80*2.75 =</i>				10,45 M2
	<i>1.25*0.55 =</i>				0,69 M2
	<i>1.40*0.55 =</i>				0,77 M2
	<i>Localisation : WC MIXTES : 2.15*2.00 =</i>				4,30 M2
	<i>Localisation : DEGAGEMENT : 2.15*2.35 =</i>				5,05 M2
	<i>Localisation : RANGEMENT 1 : 4.45*2.10 =</i>				9,35 M2
	<i>Localisation : RANGEMENT 2 compris placard : 3.70*2.75 =</i>				10,18 M2
	<i>2.75*0.70 =</i>				1,93 M2
	<i>Localisation : RANGEMENT BAS : 7.40*1.80 =</i>				13,32 M2
	=				93,53 M2
13.2.1.2	Chape flottante fluide ciment de 60 mm d'épaisseur sur sous-couche	M2	93,53	24,00	2 244,72
	<i>Localisation : SALLE MULTI ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : BILLETERIE : partiellement 2.00*2.80 =</i>				5,60 M2
	<i>Localisation : DEGAGEMENT : partiellement 2.00*2.20 =</i>				4,40 M2
	<i>1.95*0.20 =</i>				0,39 M2
	<i>Localisation : GALERIE : 13.55*2.00 =</i>				27,10 M2
	<i>Localisation : LOGES compris placard et LT : 3.80*2.75 =</i>				10,45 M2
	<i>1.25*0.55 =</i>				0,69 M2
	<i>1.40*0.55 =</i>				0,77 M2
	<i>Localisation : WC MIXTES : 2.15*2.00 =</i>				4,30 M2
	<i>Localisation : DEGAGEMENT : 2.15*2.35 =</i>				5,05 M2
	<i>Localisation : RANGEMENT 1 : 4.45*2.10 =</i>				9,35 M2
	<i>Localisation : RANGEMENT 2 compris placard : 3.70*2.75 =</i>				10,18 M2
	<i>2.75*0.70 =</i>				1,93 M2
	<i>Localisation : RANGEMENT BAS : 7.40*1.80 =</i>				13,32 M2
	=				93,53 M2

Code	Désignation	U			
13.2.1.3	Enduit autolissant qualité P3 sur béton neuf <i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : NIVEAU R+1 : DEGAGEMENT DE SECURITE :</i> 10.10*1.35 = 13,64 M2 (1.46*0.15)*1 = 0,22 M2 (0.93*0.10)*1 = 0,09 M2 <i>Localisation : REGIE :</i> 7.40*1.80 = 13,32 M2 <i>Localisation : SAS :</i> 2.50*1.95 = 4,88 M2 <i>Localisation : PALIER R+1 : partiellement.</i> 2.15*2.15 = 4,62 M2 <hr/> = 36,77 M2	M2	36,77	8,50	312,55
13.2.1.4	Système d'étanchéité liquide sur chape <i>Localisation : SALLE MULTI ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : WC MIXTES :</i> 2.15*2.00 = 4,30 M2 <hr/> = 4,30 M2	M2	4,30	55,50	238,65
13.2.1.5	Chape flottante ciment avec finition quartz de 100 mm d'épaisseur <i>Localisation : SALLE MULTI ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE :</i> <i>SALLE MULTI-ACTIVITES :</i> 10.75*10.10 = 108,58 M2 (1.86*0.35)*2 = 1,30 M2 <i>Localisation : SCENE :</i> 5.00*10.10 = 50,50 M2 <hr/> = 160,38 M2	M2	160,38	40,55	6 503,41
13.2.2	SOLS SOUPLES				
13.2.2.1	Revetements de sols plastique acoustique en lés U4-P3 <i>Localisation : SALLE MULTI ACTIVITES : NIVEAU R+1 : DEGAGEMENT DE SECURITE :</i> 10.10*1.35 = 13,64 M2 (1.46*0.15)*1 = 0,22 M2 (0.93*0.10)*1 = 0,09 M2 <i>Localisation : REGIE :</i> 7.40*1.80 = 13,32 M2 <i>Localisation : SAS :</i> 2.50*1.95 = 4,88 M2 <i>Localisation : PALIER R+1 : partiellement.</i> 2.15*2.15 = 4,62 M2 <hr/> = 36,77 M2	M2	36,77	36,00	1 323,72
13.2.3	CARRELAGE				
13.2.3.1	Carrelage en grés cérame en pose collée de 60x60 cm <i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE :</i> <i>GALERIE :</i> 13.55*2.00 = 27,10 M2 <i>Localisation : DEGAGEMENT : partiellement.</i> 2.00*2.20 = 4,40 M2 1.95*0.20 = 0,39 M2 <i>Localisation : BILLETTERIE : partiellement.</i> 2.00*2.80 = 5,60 M2 <hr/> = 37,49 M2	M2	37,49	66,50	2 493,09
13.2.3.2	Plinthes droites assorties de 60x7.2 cm <i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : GALERIE :</i>	ML	17,97	19,70	354,01

Code	Désignation	U			
	13.55*2+2.00*2 =		31,10	ML	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (3.15)*4 =		-12,60	ML	
	- (1.92)*1 =		-1,92	ML	
	- (1.86)*2 =		-3,72	ML	
	<i>Localisation : DEGAGEMENT : partiellement.</i>				
	2.00+2.20 =		4,20	ML	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.10)*1 =		-1,10	ML	
	- (1.86)*1 =		-1,86	ML	
	<i>Localisation : BILLETTERIE : partiellement.</i>				
	2.00+2.80 =		4,80	ML	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (0.93)*1 =		-0,93	ML	
	=				17,97 ML
13.2.3.3	Carrelage en grés cérame en pose collée de 45x45 cm				
	<i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>LOGES compris placard et LT :</i>				
	3.80*2.75 =		10,45	M2	
	1.25*0.55 =		0,69	M2	
	1.40*0.55 =		0,77	M2	
	(0.93*0.15)*1 =		0,14	M2	
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2	
	(1.10*0.10)*1 =		0,11	M2	
	<i>Localisation : DEGAGEMENT :</i>				
	2.15*2.35 =		5,05	M2	
	<i>Localisation : RANGEMENT 1 :</i>				
	4.45*2.10 =		9,35	M2	
	(0.93*0.15)*1 =		0,14	M2	
	<i>Localisation : RANGEMENT 2 compris placard :</i>				
	3.70*2.75 =		10,18	M2	
	2.75*0.70 =		1,93	M2	
	(1.86*0.10)*1 =		0,19	M2	
	(0.70*0.10)*1 =		0,07	M2	
	(1.40*0.10)*1 =		0,14	M2	
	<i>Localisation : RANGEMENT BAS :</i>				
	7.40*1.80 =		13,32	M2	
	(0.93*0.15)*1 =		0,14	M2	
	=				52,76 M2
13.2.3.4	Plinthes droites assorties de 45x7.2 cm				
	<i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>LOGES compris placard et LT :</i>				
	3.80*2+2.75*2 =		13,10	ML	
	1.25*2+0.55*2 =		3,60	ML	
	1.40*2+0.55*2 =		3,90	ML	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (0.93)*3 =		-2,79	ML	
	- (0.93)*2 =		-1,86	ML	
	- (1.10)*2 =		-2,20	ML	
	<i>Localisation : DEGAGEMENT :</i>				
	2.15*2+2.35*2 =		9,00	ML	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (0.93)*3 =		-2,79	ML	
	<i>Localisation : RANGEMENT 1 :</i>				
	4.45*2+2.00*2 =		12,90	ML	
					61,28 ML
					58,15
					3 067,99

Code	Désignation	U			
	Localisation : à déduire : - (0.93)*1 = -0,93 ML Localisation : RANGEMENT 2 compris placard : 3.70*2+2.75*2 = 12,90 ML 2.75*2+0.70*2 = 6,90 ML Localisation : à déduire : - (1.86)*1 = -1,86 ML - (0.70)*2 = -1,40 ML - (1.40)*2 = -2,80 ML - (1.86)*1 = -1,86 ML Localisation : RANGEMENT BAS : 7.40*2+1.80*2 = 18,40 ML Localisation : à déduire : - (0.93)*1 = -0,93 ML = 61,28 ML				
13.2.3.5	Carrelage antiglisse en grès cérame en pose collée de 45x45 cm	M2	4,44	63,90	283,72
	Localisation : SALLE MULTI ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : WC MIXTES : 2.15*2.00 = 4,30 M2 (0.93*0.15)*1 = 0,14 M2 = 4,44 M2				
13.2.3.6	Plinthes à gorges assorties 45x10 cm	ML	7,37	36,55	269,37
	Localisation : SALLE MULTI ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : WC MIXTES : 2.15*2+2.00*2 = 8,30 ML Localisation : à déduire : - (0.93)*1 = -0,93 ML = 7,37 ML				
13.2.4	FAIENCE				
13.2.4.1	Imperméabilisation sous faïence murale	M2	18,85	16,00	301,60
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : WC MIXTES : (2.15*2+2.00*2)*2.50 = 20,75 M2 Localisation : à déduire : - (0.93*2.04)*1 = -1,90 M2 = 18,85 M2				
13.2.4.2	Faïence murale émaillée de 25x45 cm	M2	18,85	59,50	1 121,58
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : WC MIXTES : (2.15*2+2.00*2)*2.50 = 20,75 M2 Localisation : à déduire : - (0.93*2.04)*1 = -1,90 M2 = 18,85 M2				
13.2.5	ACCESSOIRES				
13.2.5.1	Siphons de sol acier inoxydable 200x200 mm	U	1	506,50	506,50
	Localisation : SALLE MULTI ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : WC MIXTE : = 1 U				
13.2.5.3	Tapis de propretés intérieurs en textile - pose libre				
13.2.5.3.1	- Tapis de 2.00 / 0.95 m environ	U	1	250,00	250,00
	Localisation : SALLE MULTI ACTIVITES : GALERIE : = 1 U				

Code	Désignation	U			
13.2.5.5	Seuils encastrés en aluminium anodisé <i>Localisation : Entre LOGES et WC MIXTE :</i> <i>Localisation : Entre SALLE multi et GALERIE :</i> <i>Localisation : Entre SALLE multi et RANGEMENT 2 :</i> <i>Localisation : Entre SALLE multi et DEGAGEMENT :</i> 1,00 ML 1,90 ML 1,90 ML 1,00 ML =	ML	5,80	15,00	87,00
	MEDIATHEQUE			5,80 ML	
13.2.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
13.2.1.1	Sous couche acoustique mince sous chape fluides <i>Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : BILLETTERIE : partiellement.</i> 1.55*2.75 = <i>Localisation : DEGAGEMENT : partiellement.</i> 1.65*2.20 = <i>Localisation : HALL :</i> 5.25*3.30 = 17,33 M2 =	M2	25,22	10,50	264,81
				25,22 M2	
13.2.1.2	Chape flottante fluide ciment de 60 mm d'épaisseur sur sous-couche <i>Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : BILLETTERIE : partiellement.</i> 1.55*2.75 = <i>Localisation : DEGAGEMENT : partiellement.</i> 1.65*2.20 = <i>Localisation : HALL :</i> 5.25*3.30 = 17,33 M2 =	M2	25,22	45,00	1 134,90
				25,22 M2	
13.2.1.3	Enduit autolissant qualité P3 sur béton neuf <i>Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : DEGAGEMENT compris placards techniques :</i> 5.05*1.30 = 3.00*1.15 = 1.45*0.60 = 1.45*0.60 = 0.70*1.00 = (0.93*0.20)*1 = <i>Localisation : RESERVE DE PROXIMITE :</i> 11.50*((3.50+1.40)/2) = 28,18 M2 =	M2	40,83	8,50	347,06
				40,83 M2	
13.2.2	SOLS SOUPLES				
13.2.2.1	Revetements de sols plastique acoustique en lés U4-P3 <i>Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : DEGAGEMENT compris placards techniques.</i> 5.05*1.30 = 3.00*1.15 = 1.45*0.60 = 1.45*0.60 = 0.70*1.00 = (0.93*0.20)*1 = <i>Localisation : RESERVE DE PROXIMITE :</i> 11.50*((3.50+1.40)/2) = 28,18 M2	M2	40,83	36,00	1 469,88

Code	Désignation	U			
			=		40,83 M2
13.2.3	CARRELAGE				
13.2.3.1	Carrelage en grés cérame en pose collée de 60x60 cm	M2	25,22	66,50	1 677,13
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	DEGAGEMENT : partiellement				
	1.65*2.20 =		3,63	M2	
	Localisation : BILLETTERIE : partiellement				
	1.55*2.75 =		4,26	M2	
	Localisation : HALL :				
	5.25*3.30 =		17,33	M2	
			=		25,22 M2
13.2.3.2	Plinthes droites assorties de 60x7.2 cm	ML	8,91	19,70	175,53
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	DEGAGEMENT : partiellement.				
	1.65*2 =		3,30	ML	
	Localisation : à déduire :				
	- (1.92)*1 =		-1,92	ML	
	Localisation : BILLETTERIE : partiellement.				
	1.55*2+1.80 =		4,90	ML	
	Localisation : HALL :				
	5.25*2+1.10 =		11,60	ML	
	Localisation : à déduire :				
	- (1.10)*1 =		-1,10	ML	
	- (3.15)*1 =		-3,15	ML	
	- (1.46)*1 =		-1,46	ML	
	- (0.93)*2 =		-1,86	ML	
	- (1.40)*1 =		-1,40	ML	
			=		8,91 ML
13.2.5	ACCESSOIRES				
13.2.5.3	Tapis de propretés intérieurs en textile - pose libre				
13.2.5.3.1	- Tapis de 2.50 / 2.20 m environ	U	1	350,00	350,00
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	HALL :				
			1	U	
			=		1 U
13.2.5.4	Couvre-joints de dilatation encastrés en acier inoxydable				
13.2.5.4.1	- Modèle à "plat"	ML	4,20	65,00	273,00
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	HALL :				
			2,20	ML	
	Localisation : DEGAGEMENT :				
	1.00*2 =		2,00	ML	
			=		4,20 ML
13.2.5.4.2	- Modèle en "L"	ML	1,10	65,00	71,50
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	HALL :				
			1,10	ML	
			=		1,10 ML
13.2.5.5	Seuils encastrés en aluminium anodisé	ML	4,55	15,00	68,25
	Localisation : Entre RESERVE DE PROXIMITE et ESPACE ADULTES :				
			1,55	ML	
	Localisation : Entre DEGAGEMENT et RESERVE :				
			1,00	ML	
	Localisation : Entre DEGAGEMENT et HALL :				
			1,00	ML	

Code	Désignation	U			
	<i>Localisation : Entre DEGAGEMENT et SCENE :</i>				
			1,00 ML		
			=	4,55 ML	
13.2.5.6	Seuils d'arrêts encastrés en aluminium anodisé	ML	1,40	15,00	21,00
	<i>Localisation : ASCENSEUR :</i>				
			1,40 ML		
			=	1,40 ML	
13.2.1	ALSH				
	TRAVAUX PREPARATOIRES				
13.2.1.1	Sous couche acoustique mince sous chape fluides	M2	14,44	10,50	151,62
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>LOCAL MENAGE compris TD ALSH :</i>				
	2.00*1.30 =		2,60 M2		
	3.05*2.45 =		7,47 M2		
	1.95*0.70 =		1,37 M2		
	1.00*0.65 =		0,65 M2		
	<i>Localisation : RANGEMENT :</i>				
	1.50*1.50 =		2,25 M2		
	(1.00*0.10) =		0,10 M2		
			=	14,44 M2	
13.2.1.2	Chape flottante fluide ciment de 60 mm d'épaisseur sur sous-couche	M2	14,44	40,00	577,60
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>LOCAL MENAGE compris TD ALSH :</i>				
	2.00*1.30 =		2,60 M2		
	3.05*2.45 =		7,47 M2		
	1.95*0.70 =		1,37 M2		
	1.00*0.65 =		0,65 M2		
	<i>Localisation : RANGEMENT :</i>				
	1.50*1.50 =		2,25 M2		
	(1.00*0.10) =		0,10 M2		
			=	14,44 M2	
13.2.1.3	Enduit autolissant qualité P3 sur béton neuf	M2	26,61	8,50	226,19
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>PALIER R+1 : partiellement.</i>				
	3.10*1.75 =		5,43 M2		
	<i>Localisation : DEGAGEMENT :</i>				
	3.35*3.25 =		10,89 M2		
	<i>Localisation : ESCALIER :</i>				
	1.60*1.60 =		2,56 M2		
	(1.50*0.15)*1 =		0,23 M2		
	3.10*1.50 =		4,65 M2		
	1.55*1.70 =		2,64 M2		
	(1.40*0.15)*1 =		0,21 M2		
			=	26,61 M2	
13.2.2	SOLS SOUPLES				
13.2.2.1	Revêtements de sols plastique acoustique en lés U4-P3	M2	26,61	36,00	957,96
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>PALIER R+1 : partiellement.</i>				
	3.10*1.75 =		5,43 M2		
	<i>Localisation : DEGAGEMENT :</i>				
	3.35*3.25 =		10,89 M2		
	<i>Localisation : ESCALIER :</i>				
	1.60*1.60 =		2,56 M2		
	(1.50*0.15)*1 =		0,23 M2		

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
 Reçu en préfecture le 14/01/2026
 Publié le
 ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

Code	Désignation	U			
	3.10*1.50 =		4,65	M2	
	1.55*1.70 =		2,64	M2	
	(1.40*0.15)*1 =		0,21	M2	
	=				26,61 M2
13.2.2.2	Revêtements de sols plastique en lés U4-P3 sur marches				
13.2.2.2.1	- Revêtement de sols sur marches	ML	34,50	43,00	1 483,50
	Localisation : ALSH : Du REZ-DE-CHAUSSEE au NIVEAU R+1 : 1.50*23 =		34,50	ML	
	=				34,50 ML compris
13.2.2.2.2	- Nez de marches antidérapants	ML	34,50		0,00
	Localisation : ALSH : Du REZ-DE-CHAUSSEE au NIVEAU R+1 : 1.50*23 =		34,50	ML	
	=				34,50 ML
13.2.2.2.3	- Marches visuellement contrastées	ML	9,00	10,00	90,00
	Localisation : ALSH : Du REZ-DE-CHAUSSEE au NIVEAU R+1 : 1.50*6 =		9,00	ML	
	=				9,00 ML
13.2.3	CARRELAGE				
13.2.3.3	Carrelage en grés cérame en pose collée de 45x45 cm	M2	14,44	58,15	839,69
	Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : LOCAL MENAGE compris TD ALSH : 2.00*1.30 =		2,60	M2	
	3.05*2.45 =		7,47	M2	
	1.95*0.70 =		1,37	M2	
	1.00*0.65 =		0,65	M2	
	Localisation : RANGEMENT : 1.50*1.50 =		2,25	M2	
	(1.00*0.10) =		0,10	M2	
	=				14,44 M2
13.2.3.4	Plinthes droites assorties de 45x7.2 cm	ML	21,98	17,70	389,05
	Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : LOCAL MENAGE compris TD ALSH : 5.05*2+3.15*2 =		16,40	ML	
	1.00*2+0.65*2 =		3,30	ML	
	Localisation : à déduire : - (0.93)*1 =		-0,93	ML	
	- (0.93)*2 =		-1,86	ML	
	Localisation : RANGEMENT : 1.50*2+1.50*2 =		6,00	ML	
	Localisation : à déduire : - (0.93)*1 =		-0,93	ML	
	=				21,98 ML
13.2.4	FAIENCE				
13.2.4.2	Faïence murale émaillée de 25x45 cm	M2	4,01	59,50	238,60
	Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : LOCAL MENAGE : en crédence du plan de travail sur 60 cm de hauteur, compris retours latéraux. (3.15+0.60*2)*0.60 =		2,61	M2	
	Localisation : LOCAL MENAGE : en crédence du vide seau sur 100 cm de hauteur. (0.70+0.70)*1.00 =		1,40	M2	
	=				4,01 M2
13.2.5	ACCESSOIRES				
13.2.5.2	Bandes d'éveils à la vigilance podotactiles	ML	4,00	75,00	300,00
	Localisation : Pour l'ensemble des bandes d'éveils à la vigilance podotactiles sur les paliers haut de l'escalier intérieur béton du REZ-DE-CHAUSSEE au NIVEAU R+1 de la zone ALSH :				

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
 Reçu en préfecture le 14/01/2026
 Publié le
 Lot n° 13- REVÊTEMENTS DE SOLS / FAIENCE
 ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

Code	Désignation	U			
	1.30*2+1.40 =		4,00 ML		
			=	4,00 ML	
13.2.5.4	Couvre-joints de dilatation encastrés en acier inoxydable				
13.2.5.4.1	- Modèle à "plat"	ML	1,50	65,00	97,50
	Localisation : ALSH :				
	NIVEAU R+1 :				
	DEGAGEMENT :				
			1,50 ML		
			=	1,50 ML	
13.2.5.4.2	- Modèle en "L"	ML	1,90	65,00	123,50
	Localisation : ALSH :				
	NIVEAU R+1 :				
	DEGAGEMENT :				
	1.70+0.20 =		1,90 ML		
			=	1,90 ML	
13.2.5.5	Seuils encastrés en aluminium anodisé	ML	2,00	15,00	30,00
	Localisation : Pour l'ensemble des seuils de raccordements entre différents revêtements de sols décrit ci-avant, à réaliser suivant plans architecte :				
	1.00*2 =		2,00 ML		
			=	2,00 ML	
13.2.5.6	Seuils d'arrêts encastrés en aluminium anodisé	ML	1,40	15,00	21,00
	Localisation : ASCENSEUR :				
			1,40 ML		
			=	1,40 ML	
EXTENSIONS					
	Total H.T. :				32 803,91 €
	Total T.V.A. (20%) :				6 560,78 €
	Total T.T.C. :				39 364,69 €
13.3	EXISTANT				
	MEDIATHEQUE				
13.3.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
13.3.1.2	Sous couche acoustique mince sous chape fluides	M2	23,65	10,50	248,33
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	CIRCULATION :				
	5.70*2.20 =		12,54 M2		
	Localisation : WC MIXTE 1 :				
	1.50*0.60 =		0,90 M2		
	1.90*2.15 =		4,09 M2		
	1.40*0.20 =		0,28 M2		
	(0.93*0.10)*1 =		0,09 M2		
	Localisation : WC MIXTE 2 :				
	1.50*0.65 =		0,98 M2		
	1.90*2.30 =		4,37 M2		
	1.55*0.20 =		0,31 M2		
	(0.93*0.10)*1 =		0,09 M2		
			=	23,65 M2	
13.3.1.3	Chape flottante fluide ciment de 60 mm d'épaisseur sur sous-couche ou isolant	M2	23,65	40,00	946,00
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	CIRCULATION :				
	5.70*2.20 =		12,54 M2		
	Localisation : WC MIXTE 1 :				
	1.50*0.60 =		0,90 M2		
	1.90*2.15 =		4,09 M2		
	1.40*0.20 =		0,28 M2		

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
 Reçu en préfecture le 14/01/2026
 Publié le
 ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

Code	Désignation	U			
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2	
	<i>Localisation : WC MIXTE 2 :</i>				
	1.50*0.65 =		0,98	M2	
	1.90*2.30 =		4,37	M2	
	1.55*0.20 =		0,31	M2	
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2	
	=				23,65 M2
13.3.1.7	Enduit autolissant qualité P3 sur béton neuf			M2	350,97
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>BUREAU & DIRECTION compris placards :</i>				
	6.30*3.80 =		23,94	M2	
	1.90*0.60 =		1,14	M2	
	1.80*0.60 =		1,08	M2	
	1.35*0.60 =		0,81	M2	
	1.20*0.60 =		0,72	M2	
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2	
	<i>Localisation : ESPACE JEUNESSE :</i>				
	7.70*5.05 =		38,89	M2	
	(3.20*10)*1 =		32,00	M2	
	<i>Localisation : ESPACE ADULTES :</i>				
	15.45*6.10 =		94,25	M2	
	1.40*1.55 =		2,17	M2	
	1.15*0.65 =		0,75	M2	
	<i>Localisation : ALCOVES NUMERIQUES :</i>				
	7.70*1.30 =		10,01	M2	
	<i>Localisation : ACCUEIL :</i>				
	2.40*6.35 =		15,24	M2	
	1.40*0.65 =		0,91	M2	
	<i>Localisation : LUDOTHEQUE :</i>				
	10.95*6.35 =		69,53	M2	
	<i>Localisation : ANIMATIONS :</i>				
	5.45*4.60 =		25,07	M2	
	1.50*0.55 =		0,83	M2	
	<i>Localisation : SCENE :</i>				
	3.50*3.00 =		10,50	M2	
	0.75*1.00 =		0,75	M2	
	(1.00*0.15)*1 =		0,15	M2	
	<i>Localisation : RESERVE 1 compris LT CTA :</i>				
	2.20*1.55 =		3,41	M2	
	1.15*0.60 =		0,69	M2	
	2.20*0.90 =		1,98	M2	
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2	
	(1.80*0.10)*1 =		0,18	M2	
	<i>Localisation : RESERVE 2 compris LT CTA :</i>				
	1.55*2.25 =		3,49	M2	
	2.25*0.90 =		2,03	M2	
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2	
	(1.80*0.10)*1 =		0,18	M2	
	R//		10,00	M2	
	=				350,97 M2
13.3.2	SOLS SOUPLES			M2	350,97
13.3.2.1	Revêtements de sols plastique acoustique en lés U4-P3			M2	36,00
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>BUREAU & DIRECTION compris placards :</i>				
	6.30*3.80 =		23,94	M2	
					12 634,92

Code	Désignation	U		
	1.90*0.60 =		1,14	M2
	1.80*0.60 =		1,08	M2
	1.35*0.60 =		0,81	M2
	1.20*0.60 =		0,72	M2
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2
	<i>Localisation : ESPACE JEUNESSE :</i>			
	7.70*5.05 =		38,89	M2
	(3.20*10)*1 =		32,00	M2
	<i>Localisation : ESPACE ADULTES :</i>			
	15.45*6.10 =		94,25	M2
	1.40*1.55 =		2,17	M2
	1.15*0.65 =		0,75	M2
	<i>Localisation : ALCOVES NUMERIQUES :</i>			
	7.70*1.30 =		10,01	M2
	<i>Localisation : ACCUEIL :</i>			
	2.40*6.35 =		15,24	M2
	1.40*0.65 =		0,91	M2
	<i>Localisation : LUDOTHEQUE :</i>			
	10.95*6.35 =		69,53	M2
	<i>Localisation : ANIMATIONS :</i>			
	5.45*4.60 =		25,07	M2
	1.50*0.55 =		0,83	M2
	<i>Localisation : RESERVE 1 compris LT CTA :</i>			
	2.20*1.55 =		3,41	M2
	1.15*0.60 =		0,69	M2
	2.20*0.90 =		1,98	M2
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2
	(1.80*0.10)*1 =		0,18	M2
	<i>Localisation : RESERVE 2 compris LT CTA :</i>			
	1.55*2.25 =		3,49	M2
	2.25*0.90 =		2,03	M2
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2
	(1.80*0.10)*1 =		0,18	M2
	<i>Localisation : SCENE :</i>			
	3.50*3.00 =		10,50	M2
	0.75*1.00 =		0,75	M2
	(1.00*0.15)*1 =		0,15	M2
	R//		10,00	M2
			=	
				350,97 M2
13.3.2.2	Revêtements de sols plastiques en lés U4-P3 sur marches			
13.3.2.2.1	- Revêtement de sols sur marche		ML	3,00
	<i>Localisation : ANIMATIONS :</i>			43,00
				129,00
				3,00 ML
				=
				3,00 ML compris
13.3.2.2.2	- Nez de marche antidérapant		ML	3,00
	<i>Localisation : ANIMATIONS :</i>			0,00
				3,00 ML
				=
				3,00 ML
13.3.2.2.3	- Marche visuellement contrastée		ML	3,00
	<i>Localisation : ANIMATIONS :</i>			10,00
				30,00
				3,00 ML
				=
				3,00 ML
13.3.3	CARRELAGE			
13.3.3.1	Carrelage en grés cérame en pose collée de 60x60 cm		M2	12,54
				66,50
				833,91

Code	Désignation	U			
	Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : CIRCULATION : 5.70*2.20 =		12,54	M2	
			=		
			12,54	M2	
13.3.3.2	Plinthes droites assorties de 60x7.2 cm	ML	8,95	19,70	176,32
	Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : CIRCULATION : 5.70*2+2.20 =		13,60	ML	
	Localisation : à déduire :				
	- (1.86)*1 =		-1,86	ML	
	- (0.93)*1 =		-0,93	ML	
	- (0.93)*2 =		-1,86	ML	
			=		
			8,95	ML	
13.3.3.3	Carrelage en grés cérame en pose collée de 45x45 cm	M2	11,11	58,15	646,05
	Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : WC MIXTE 1 :				
	1.50*0.60 =		0,90	M2	
	1.90*2.15 =		4,09	M2	
	1.40*0.20 =		0,28	M2	
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2	
	Localisation : WC MIXTE 2 :				
	1.50*0.65 =		0,98	M2	
	1.90*2.30 =		4,37	M2	
	1.55*0.20 =		0,31	M2	
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2	
			=		
			11,11	M2	
13.3.3.4	Plinthes droites assorties de 45x7.2 cm	ML	17,84	17,70	315,77
	Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : WC MIXTE 1 :				
	2.70*2+2.15*2 =		9,70	ML	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93)*1 =		-0,93	ML	
	Localisation : WC MIXTE 2 :				
	2.70*2+2.30*2 =		10,00	ML	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93)*1 =		-0,93	ML	
			=		
			17,84	ML	
13.3.4	FAIENCE				
13.3.4.2	Faïence murale émaillée de 25x45 cm	M2	50,45	59,50	3 001,78
	Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE :				
	WC MIXTE 1 : en périphérie de la pièce du sol jusqu'au plafond soit 2.50 m de hauteur.				
	(2.70*2+2.15*2)*2.50 =		24,25	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2	
	Localisation : WC MIXTE 2 : en périphérie de la pièce du sol jusqu'au plafond soit 2.50 m de hauteur.				
	(2.70*2+2.30*2)*2.50 =		25,00	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2	
	R//		5,00	M2	
			=		
			50,45	M2	
13.3.5	ACCESSOIRES				
13.3.5.2	Bandes d'éveils à la vigilance podotactiles	ML	3,00	75,00	225,00
	Localisation : ANIMATIONS :				
			3,00	ML	
			=		
			3,00	ML	

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
 Reçu en préfecture le 14/01/2026
 Publié le
 ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

Code	Désignation	U			
	1.70*0.75 =		1,28	M2	
	(0.83*0.10)*2 =		0,17	M2	
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2	
	<i>Localisation : WC - 6 ans :</i>				
	1.85*2.10 =		3,89	M2	
	1.55*0.35 =		0,54	M2	
	(0.83*0.10)*1 =		0,08	M2	
	<i>Localisation : WC MIXTE PMR :</i>				
	2.70*1.15 =		3,11	M2	
	2.10*0.50 =		1,05	M2	
	1.90*0.30 =		0,57	M2	
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2	
	<i>Localisation : LT / RGT :</i>				
	1.45*0.55 =		0,80	M2	
	1.85*1.50 =		2,78	M2	
	(0.93*0.15)*1 =		0,14	M2	
			=		
					302,39 M2
13.3.1.3	Chape flottante fluide ciment de 60 mm d'épaisseur sur sous-couche ou isolant	M2	297,88		25,50
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>ALSH 1 :</i>				
	8.50*5.15 =		43,78	M2	
	1.35*4.55 =		6,14	M2	
	1.25*0.55 =		0,69	M2	
	4.95*0.15 =		0,74	M2	
	8.45*0.15 =		1,27	M2	
	5.15*0.15 =		0,77	M2	
	(1.40*0.10)*1 =		0,14	M2	
	<i>Localisation : ALSH 2 :</i>				
	8.55*6.20 =		53,01	M2	
	1.35*5.60 =		7,56	M2	
	1.25*0.55 =		0,69	M2	
	6.15*0.15 =		0,92	M2	
	(1.40*0.10)*1 =		0,14	M2	
	<i>Localisation : ALSH 3 :</i>				
	9.70*5.80 =		56,26	M2	
	1.85*5.25 =		9,71	M2	
	1.55*0.55 =		0,85	M2	
	<i>Localisation : CIRCULATION ALSH :</i>				
	12.20*2.20 =		26,84	M2	
	<i>Localisation : CIRCULATION DORTOIR :</i>				
	8.00*1.45 =		11,60	M2	
	(0.93*0.10)*3 =		0,28	M2	
	<i>Localisation : DORTOIR :</i>				
	4.75*4.90 =		23,28	M2	
	<i>Localisation : BUREAU ANIMATEURS :</i>				
	4.90*3.10 =		15,19	M2	
	<i>Localisation : DETENTE INFIRMERIE :</i>				
	6.30*3.15 =		19,85	M2	
	<i>Localisation : WC + 6 ans :</i>				
	1.00*0.55 =		0,55	M2	
	2.85*1.60 =		4,56	M2	
	1.70*1.75 =		2,98	M2	
	1.70*0.75 =		1,28	M2	
	(0.83*0.10)*2 =		0,17	M2	

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
 Reçu en préfecture le 14/01/2026
 Publié le
 ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

Code	Désignation	U			
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2	
	<i>Localisation : WC MIXTE PMR :</i>				
	2.70*1.15 =		3,11	M2	
	2.10*0.50 =		1,05	M2	
	1.90*0.30 =		0,57	M2	
	(0.93*0.10)*1 =		0,09	M2	
	<i>Localisation : LT / RGT :</i>				
	1.45*0.55 =		0,80	M2	
	1.85*1.50 =		2,78	M2	
	(0.93*0.15)*1 =		0,14	M2	
	=				
			297,88	M2	
13.3.1.4	Chape adhérente avec forme de pente		M2	4,51	58,80
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>WC - 6 ans :</i>				
	1.85*2.10 =		3,89	M2	
	1.55*0.35 =		0,54	M2	
	(0.83*0.10)*1 =		0,08	M2	
	=				
			4,51	M2	
13.3.1.5	Système d'étanchéité liquide sur chape		M2	4,51	55,50
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>WC - 6 ANS :</i>				
	1.85*2.10 =		3,89	M2	
	1.55*0.35 =		0,54	M2	
	(0.83*0.10)*1 =		0,08	M2	
	=				
			4,51	M2	
13.3.1.6	Enduit autolissant qualité P3 sur chapes		M2	284,71	6,00
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>ALSH 1 :</i>				
	8.50*5.15 =		43,78	M2	
	1.35*4.55 =		6,14	M2	
	1.25*0.55 =		0,69	M2	
	4.95*0.15 =		0,74	M2	
	8.45*0.15 =		1,27	M2	
	5.15*0.15 =		0,77	M2	
	(1.40*0.10)*1 =		0,14	M2	
	<i>Localisation : ALSH 2 :</i>				
	8.55*6.20 =		53,01	M2	
	1.35*5.60 =		7,56	M2	
	1.25*0.55 =		0,69	M2	
	6.15*0.15 =		0,92	M2	
	(1.40*0.10)*1 =		0,14	M2	
	<i>Localisation : ALSH 3 :</i>				
	9.70*5.80 =		56,26	M2	
	1.85*5.25 =		9,71	M2	
	1.55*0.55 =		0,85	M2	
	<i>Localisation : CIRCULATION ALSH :</i>				
	12.20*2.20 =		26,84	M2	
	<i>Localisation : CIRCULATION DORTOIR :</i>				
	8.00*1.45 =		11,60	M2	
	(0.93*0.10)*3 =		0,28	M2	
	<i>Localisation : DORTOIR :</i>				
	4.75*4.90 =		23,28	M2	
	<i>Localisation : BUREAU ANIMATEURS :</i>				
	4.90*3.10 =		15,19	M2	
	<i>Localisation : DETENTE INFIRMERIE :</i>				

Code	Désignation	U			
	$(0.93 \times 0.15) \times 1 =$		0,14	M2	
			=		18,17 M2
13.3.3.4	Plinthes droites assorties de 45x7.2 cm		ML	30,16	17,70 533,83
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>WC + 6 ans :</i>				
	$3.40 \times 2 + 1.60 \times 2 =$		10,00	ML	
	$1.70 \times 2 + 0.75 \times 2 =$		4,90	ML	
	$1.70 \times 2 + 0.75 \times 2 =$		4,90	ML	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.93) \times 1 =$		-0,93	ML	
	$-(0.83) \times 5 =$		-4,15	ML	
	<i>Localisation : WC MIXTE PMR :</i>				
	$2.70 \times 2 + 2.00 \times 2 =$		9,40	ML	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.93) \times 1 =$		-0,93	ML	
	<i>Localisation : LT / RANGEMENT :</i>				
	$1.85 \times 2 + 2.10 \times 2 =$		7,90	ML	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.93) \times 1 =$		-0,93	ML	
			=		30,16 ML
13.3.3.5	Carrelage antiglisse en grès cérame en pose collée de 45x45 cm		M2	4,51	63,90 288,19
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>WC - 6 ans :</i>				
	$1.85 \times 2.10 =$		3,89	M2	
	$1.55 \times 0.35 =$		0,54	M2	
	$(0.83 \times 0.10) \times 1 =$		0,08	M2	
			=		4,51 M2
13.3.3.6	Plinthes à gorges assorties 45x10 cm		ML	7,77	36,55 283,99
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>WC - 6 ans :</i>				
	$2.45 \times 2 + 1.85 \times 2 =$		8,60	ML	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.83) \times 1 =$		-0,83	ML	
			=		7,77 ML
13.3.4	FAÏENCE				
13.3.4.1	Imperméabilisation sous faïence murale		M2	19,81	16,00 316,96
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>WC - 6 ans : en périphérie de la pièce du sol jusqu'au plafond soit 2.50 m de hauteur.</i>				
	$(2.45 \times 2 + 1.85 \times 2) \times 2.50 =$		21,50	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.83 \times 2.04) \times 1 =$		-1,69	M2	
			=		19,81 M2
13.3.4.2	Faïence murale émaillée de 25x45 cm		M2	90,76	59,50 5 400,22
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>WC + 6 ans : en périphérie de la pièce du sol jusqu'au plafond soit 2.50 m de hauteur.</i>				
	$(3.40 \times 2 + 1.60 \times 2) \times 2.50 =$		25,00	M2	
	$(1.70 \times 2 + 0.75 \times 2) \times 2.50 =$		12,25	M2	
	$(1.70 \times 2 + 0.75 \times 2) \times 2.50 =$		12,25	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.93 \times 2.04) \times 1 =$		-1,90	M2	
	$-(0.83 \times 2.04) \times 5 =$		-8,47	M2	
	<i>Localisation : WC - 6 ans : en périphérie de la pièce du sol jusqu'au plafond soit 2.50 m de hauteur.</i>				
	$(2.45 \times 2 + 1.85 \times 2) \times 2.50 =$		21,50	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				

Code	Désignation	U		
	- (0.83*2.04)*1 =		-1,69	M2
	<i>Localisation : WC MIXTE PMR : en périphérie de la pièce du sol jusqu'au plafond soit 2.50 m de hauteur.</i>			
	(2.70*2+2.00*2)*2.50 =		23,50	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2
	<i>Localisation : ALSH 1 : en crédence du plan de travail sur 90 cm de hauteur, compris retours latéral.</i>			
	(2.30+0.55)*0.90 =		2,57	M2
	<i>Localisation : ALSH 2 : en crédence du plan de travail sur 90 cm de hauteur, compris retours latéral.</i>			
	(2.30)*0.90 =		2,07	M2
	<i>Localisation : ALSH 3 : en crédence du plan de travail sur 90 cm de hauteur.</i>			
	(2.30+0.60)*0.90 =		2,61	M2
	<i>Localisation : DETENTE INFIRMERIE : en crédence du plan de travail sur 90 cm de hauteur.</i>			
	(3.30)*0.90 =		2,97	M2
			=	
				90,76 M2
13.3.5	ACCESSOIRES			
13.3.5.1	Siphons de sol acier inoxydable 200x200 mm	U	1	506,50
	<i>Localisation : ALSH :</i>			
	<i>NIVEAU R+1 :</i>			
	<i>WC - 6 ANS :</i>			
			1	U
			=	
				1 U
13.3.5.4	Seuils encastrés en aluminium anodisé	ML	4,00	15,00
	<i>Localisation : Pour l'ensemble des seuils de raccordements entre différents revêtements de sols décrit ci-avant :</i>			
	1.00*4 =		4,00	ML
			=	
				4,00 ML
	EXISTANT			
	Total H.T. :			55 147,47 €
	Total T.V.A. (20%) :			11 029,49 €
	Total T.T.C. :			66 176,96 €

RECAPITULATIF
Lot n°13 REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

13.2 - EXTENSIONS	32 803,91 €
- MULTIACTIVITES	21 424,64 €
- 13.2.1 - TRAVAUX PREPARATOIRES	10 281,40 €
- 13.2.2 - SOLS SOUPLES	1 323,72 €
- 13.2.3 - CARRELAGE	7 552,84 €
- 13.2.4 - FAIENCE	1 423,18 €
- 13.2.5 - ACCESSOIRES	843,50 €
- MEDIATHEQUE	5 853,06 €
- 13.2.1 - TRAVAUX PREPARATOIRES	1 746,77 €
- 13.2.2 - SOLS SOUPLES	1 469,88 €
- 13.2.3 - CARRELAGE	1 852,66 €
- 13.2.5 - ACCESSOIRES	783,75 €
- ALSH	5 526,21 €
- 13.2.1 - TRAVAUX PREPARATOIRES	955,41 €
- 13.2.2 - SOLS SOUPLES	2 531,46 €
- 13.2.3 - CARRELAGE	1 228,74 €
- 13.2.4 - FAIENCE	238,60 €
- 13.2.5 - ACCESSOIRES	572,00 €
13.3 - EXISTANT	55 147,47 €
- MEDIATHEQUE	22 443,83 €

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
 Reçu en préfecture le 14/01/2026
 Publié le
 ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

Code	Désignation	U	Lot n	Montant
- 13.3.1	- TRAVAUX PREPARATOIRES			4 177,58 €
- 13.3.2	- SOLS SOUPLES			12 793,92 €
- 13.3.3	- CARRELAGE			1 972,05 €
- 13.3.4	- FAIENCE			3 001,78 €
- 13.3.5	- ACCESSOIRES			498,50 €
- ALSH				32 703,64 €
- 13.3.1	- TRAVAUX PREPARATOIRES			14 007,80 €
- 13.3.2	- SOLS SOUPLES			10 249,56 €
- 13.3.3	- CARRELAGE			2 162,60 €
- 13.3.4	- FAIENCE			5 717,18 €
- 13.3.5	- ACCESSOIRES			566,50 €

Total du lot REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE	
Total H.T. :	87 951,38 €
Total T.V.A. (20%) :	17 590,28 €
Total T.T.C. :	105 541,66 €

Soit en toutes lettres TTC :
 Cent cinq mille cinq cent quarante et un euros et soixante six centimes

Montant en francs

Fait à _____
 le _____

Bon pour accord, signature

Conditions de règlement : Par virement à 30 j

Signature et cachet de l'Entrepreneur
Patrick CHASSAGNARD
 Signature numérique de Patrick CHASSAGNARD
 Date : 2025.10.09 17:32:52 +02'00'

Extrait Kbis



EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

à jour au 2 octobre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 411 483 654 R.C.S. Clermont-Ferrand
Date d'immatriculation 01/01/2000
Dénomination ou raison sociale **CARTECH**
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social 88 480,00 Euros
Adresse du siège Rue de la Masse Zone Artisanale 63600 Ambert
Durée de la personne morale Jusqu'au 26/03/2096
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms CHASSAGNARD Patrick
Date et lieu de naissance Le 15/01/1970 à Tulle (19)
Nationalité Française
Domicile personnel Rue des Granges 63114 Montpeyroux

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Rue de la Masse Zone Artisanale 63600 Ambert
Activité(s) exercée(s) Pose de carrelages, de revêtements de sols et de murs, activité de maçonnerie et plus généralement tous travaux de bâtiments, le négoce de carrelages et de revêtements de sols;Le négoce de tous produits en rapport avec les activités du bâtiment ou annexes
Date de commencement d'activité 01/04/1997
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ÉTABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement 160 Rue Jules Vernes 63110 Beaumont
Enseigne CARTECH
Activité(s) exercée(s) Pose de carrelages, de revêtements de sols et de murs, activité de maçonnerie et plus généralement tous travaux de bâtiments, le négoce de carrelages et de revêtements de sols, le négoce de tous produits en rapport avec les activités du bâtiment ou annexes
Date de commencement d'activité 15/05/2001
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Branche d'activité Fourniture, travaux et pose de carrelage, application de chape liquide, plâtrerie-peinture et finitions
Date de commencement d'activité 01/06/2021
Origine du fonds ou de l'activité Achat

Précédent exploitant

Dénomination

AUVERGNE CARRELAGE CHAPE FLUIDE

Adresse

Zac les Gravieres 3 Rue de l Artisanat 63119 Châteaugay

Numéro unique d'identification

837 903 160

Nom du journal d'annonces légales

L'annonceur légal

Date de parution

10/06/2021

Mode d'exploitation

Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

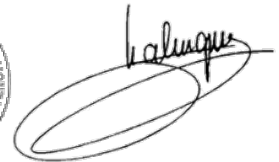
- *Mention du 01/01/2009*

En application du décret n° 2008-146 en date du 15 février 2008, modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce, l'ensemble des dossiers inscrits au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de commerce de Thiers ainsi que les dossiers d'inscriptions de sûretés et privilèges ont été transférés au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand. Cette modification prend effet au 1er janvier 2009. Le greffe de Clermont-Ferrand décline toute responsabilité sur toute mention ou inscription erronée ou omise par le fait du greffe précédemment compétent.

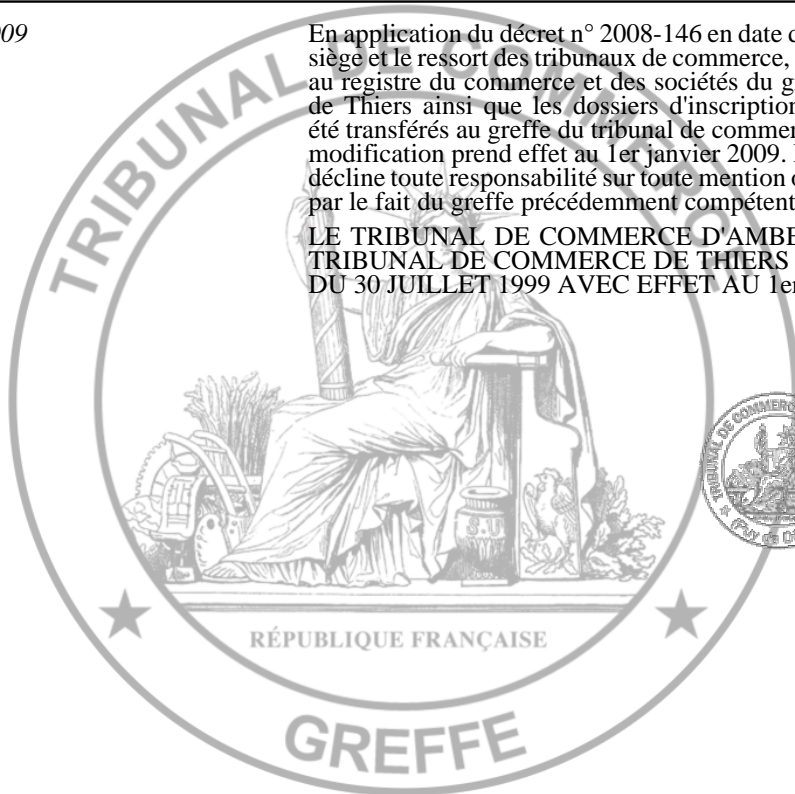
- *Mention*

LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMBERT A ETE RATTACHE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THIERS PAR LE DECRET No 99-659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1er JANVIER 2000.

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT





AUVERGNE-LIMOUSIN

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le **Relevé d'Identité Caisse d'Épargne**

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

18715	00200	08779167579	78	CE AUVERGNE ET LIMOUSIN
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1871	5002	0008	7791	6757	978
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	8	7	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte CARTECH

PME PMI BRIOUDE SAINT FLOUR
63 RUE MONTLOSIER
63961 CLERMONT FERRAND CEDEX 9
TEL : 04.73.98.81.53

ZONE ARTISANALE
RUE DE LA MASSE
63600 AMBERT



AUVERGNE-LIMOUSIN

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

18715	00200	08779167579	78	CE AUVERGNE ET LIMOUSIN
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1871	5002	0008	7791	6757	978
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	8	7	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte CARTECH

PME PMI BRIOUDE SAINT FLOUR
63 RUE MONTLOSIER
63961 CLERMONT FERRAND CEDEX 9
TEL : 04.73.98.81.53

ZONE ARTISANALE
RUE DE LA MASSE
63600 AMBERT